



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 mai 2023
(OR. en)

9608/23

SOC 329
EMPL 212
EDUC 168
ECOFIN 454

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre européen 2023 - <i>Débat d'orientation</i> - <i>Présentation des messages essentiels sur le cadre de convergence sociale par les présidents du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale</i>

Dans la perspective du débat d'orientation que le Conseil EPSCO tiendra le 12 juin 2023, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

1. Le paquet de printemps du Semestre européen 2023

Le paquet de printemps du Semestre européen 2023 met en évidence les principaux défis auxquels l'Union et ses États membres sont confrontés dans le cadre des quatre dimensions de la compétitivité durable, à savoir la stabilité macroéconomique, l'équité, la durabilité environnementale et la productivité, à la lumière du contexte socio-économique. La croissance économique dans l'Union s'avère solide et le marché du travail reste robuste, enregistrant des taux d'emploi historiquement élevés. Dans le même temps, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre restent importantes et freinent la croissance de plus en plus d'entreprises, tandis que des écarts de taux d'emploi subsistent pour certains groupes de population, notamment les femmes et les jeunes. Bien que les tensions sur les prix de l'énergie se soient apaisées et que l'inflation globale ait légèrement diminué, il faudra du temps pour que les pressions sur les prix disparaissent, ce qui continuera donc de nuire au pouvoir d'achat des ménages, notamment aux groupes à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les salaires ont augmenté à un rythme nettement inférieur à l'inflation, sans pour autant en alimenter une nouvelle, mais ont provoqué une érosion substantielle des revenus réels des travailleurs, avec des répercussions sur leur pouvoir d'achat.

Dans le contexte actuel marqué par un coût de la vie élevé, il est essentiel de combler les écarts en matière d'accès à des systèmes de protection et d'inclusion sociales adaptés et durables afin de réduire au minimum l'incidence d'une inflation élevée sur les personnes vulnérables, ainsi que de faire évoluer les salaires pour atténuer la perte de pouvoir d'achat, en particulier pour les travailleurs à bas salaires, et ce tout en préservant l'emploi. À cet égard, des mises à jour régulières des salaires minimums jouent également un rôle important. Parallèlement, il est nécessaire que les systèmes de protection et d'inclusion sociales préservent les incitations au travail et encouragent activement la participation et l'intégration au marché du travail. Tous ces éléments sont primordiaux pour empêcher une augmentation des risques de pauvreté et des inégalités.

Au-delà des priorités à court terme, le paquet de printemps appelle en outre à relever les défis à long terme, notamment le renforcement de la compétitivité et la résilience de l'économie de l'UE, et à réaliser des progrès rapides en ce qui concerne la transition verte et numérique. La facilité pour la reprise et la résilience, ainsi que d'autres instruments de financement de l'UE tels que les fonds de la politique de cohésion, sont essentiels pour accélérer une double transition qui soit équitable et contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. La révision en cours des plans pour la reprise et la résilience (PRR) offre une occasion d'examiner les questions relatives à la sécurité énergétique et à la transition industrielle vers une économie neutre pour le climat, ainsi que de soutenir une requalification accélérée de la main-d'œuvre vers des compétences pertinentes pour la transition énergétique, en conformité avec la recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique et le plan industriel du pacte vert de l'UE.

Les rapports par pays de 2023 recensent les mesures stratégiques à prendre au niveau des États membres en vue de relever les défis à court terme et les défis structurels. Ils examinent ainsi en détail l'exécution des PRR, en mettant en exergue les risques et les retards liés à la mise en œuvre auxquels les États membres doivent remédier. Les rapports par pays comprennent une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'UE et des objectifs nationaux pour 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que des objectifs de développement durable. S'appuyant sur l'analyse des rapports par pays, les propositions de la Commission pour les recommandations spécifiques par pays de 2023 donnent des orientations aux États membres sur les principaux défis à relever qui ne sont que partiellement ou pas du tout traités dans les PRR.

2. Un cadre de convergence sociale pour une éventuelle intégration dans le Semestre européen

Lors de la session EPSCO d'octobre 2021, la Belgique et l'Espagne ont présenté une initiative visant à renforcer encore la dimension sociale du Semestre européen. En janvier 2022, la présidence française a chargé le Comité de l'emploi (COEM) et le Comité de la protection sociale (CPS) de préparer un avis conjoint d'ici la mi-2022, en vue d'étudier de plus près l'introduction et la mise en œuvre éventuelles d'une telle initiative. L'avis¹ a fait apparaître des points de vue divergents entre les États membres et un certain nombre de questions concernant la forme précise et le fonctionnement de l'initiative. Lors de la session du Conseil EPSCO de juin 2022 un débat d'orientation a eu lieu sur le sujet, lors duquel plusieurs ministres ont apporté leur soutien au lancement d'un projet pilote visant à examiner l'initiative plus en détail. Cela a amené la présidence tchèque, en septembre 2022, à inviter les comités à mettre en place un groupe de travail conjoint ad hoc du COEM et du CPS et à lancer le projet pilote.

En février 2023, la présidence suédoise a invité le COEM et le CPS à informer le Conseil des positions des comités sur les résultats du projet pilote et à se pencher sur les principaux points soulevés dans l'avis de juin 2022 des deux comités. Il s'agirait notamment de questions comme:

- la dénomination appropriée de l'instrument,
- les définitions de la terminologie qui s'y rapporte,
- le fonctionnement de l'instrument,
- l'intégration de cet instrument dans le Semestre européen et son incidence sur la gestion actuelle du Semestre, y compris sur le rôle de l'EPSCO,
- sa valeur ajoutée par rapport aux instruments existants, et
- les conséquences potentielles sur la charge administrative pesant sur les États membres et les comités.

¹ Doc. 9222/22

En raison des liens possibles avec les discussions portant sur l'avenir plus général du Semestre européen, la présidence a encouragé le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale à accueillir favorablement les contributions de la filière Ecofin.

En réponse à l'invitation de la présidence, les comités ont présenté leurs points de vue dans les *messages essentiels du Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale*², concernant l'introduction d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen.

À la suite de l'invitation de la présidence suédoise à obtenir des contributions de la filière Ecofin, un dialogue entre le Comité de l'emploi, le Comité de la protection sociale et le Comité de politique économique (CPE) s'est tenu le 16 mai 2023. Les points de vue du CPE sont résumés dans une lettre du COEM et du CPS adressée le 25 mai 2023 à la présidence pour, entre autres, demander une discussion conjointe au niveau technique sur le cadre proposé. Les ministres Ecofin ont également été informés, le 16 mai, des travaux en cours sur le cadre de convergence sociale.

La présidence suédoise a l'intention de clarifier le niveau de soutien en faveur de l'introduction d'un cadre de convergence sociale dans le processus du Semestre européen, en abordant la question lors du débat d'orientation qui aura lieu en juin lors de la session du Conseil EPSCO.

Les ministres sont invités à se prononcer sur les questions suivantes:

- *Selon vous, le paquet de printemps du semestre 2023 identifie-t-il correctement tous les défis pertinents et les priorités politiques relevant de la compétence de l'EPSCO qui apparaissent nécessaires dans le contexte socio-économique actuel?*
- *À la lumière de l'examen réalisé par le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale, seriez-vous favorable au renforcement du suivi de la convergence sociale ascendante dans le cadre du Semestre européen en intégrant un cadre de convergence sociale tel que décrit dans les messages essentiels?*
- *Seriez-vous favorable à ce que le Conseil EPSCO approuve chaque année des conclusions du Conseil sur la convergence sociale au sein de l'Union sur la base des constatations et des discussions multilatérales s'inscrivant dans le nouveau cadre?*

² Doc. 9481/23